



**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366**

RÈGLEMENT NUMÉRO 366 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 290 ET FIXANT DE NOUVELLES NORMES SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 366**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Lise Lapointe greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à l'effet :

**QUE** le conseil municipal a adopté, ce 7 septembre 2022, le règlement numéro 366 abrogeant le règlement numéro 290 et fixant de nouvelles normes sur le traitement des élus.

**QUE** l'adoption du règlement numéro 366 a été faite lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2022 qui s'est tenue à 19 h 00 au Centre Aimélaquois, lieu ordinaire des séances du conseil.

**QUE** les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement numéro 366 au bureau de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, aux heures d'ouverture du bureau et sur le site internet de la municipalité.

**DONNÉ À** Saint-Aimé-des-Lacs

CE 09 septembre 2022

Lise Lapointe  
Directrice générale et Greffier-trésorier



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé et intitulé *Règlement numéro 366, abrogeant le règlement numéro 290 et fixant de nouvelles normes sur le traitement des élus* en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, sur le site internet de la Municipalité entre 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi, le 09 septembre 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 09 mai 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. Lapointe".

---

Lise Lapointe  
Directrice générale et Secrétaire-trésorier